## **CONSEIL DE PARIS**

## **Conseil Municipal**

#### Extrait du registre des délibérations

-----

# Séance des 5, 6 et 7 février 2018

**2018 DAC 474** Subvention (10.000 euros) à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret (Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau) et la déportation juive CERCIL.

# **Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

# Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret (Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau) et la déportation juive CERCIL;

Sur le rapport présenté par Mme VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

## Délibère:

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est allouée à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret (Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau) et la déportation juive CERCIL, 45, rue du Bourdon-Blanc 45000 Orléans, qui a pour but l'étude et la diffusion de l'histoire des camps de concentration situés dans le Loiret. 2018-03276 ; 19767

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 6574 et rubrique 3121.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO